

18.09.2012 - 10:15 Uhr

Hôpital de La Providence (NE): Le personnel débraye pour sauver sa CCT

Neuchâtel (ots) -

Aujourd'hui, mardi 18 septembre, le personnel de l'Hôpital de la Providence, soutenu par les syndicats SSP-VPOD et syna, débraye depuis ce matin 06h30 et pour toute la journée. Tous les services sont touchés et seul le service minimum pour les patients est assuré. La direction a appelé au secours tous les cadres disponibles. Le but de cette action est de maintenir les employés sous la Convention Collective de Travail Santé 21 et d'éviter l'externalisation de services. Explications.

L'Hôpital a dénoncé la CCT

Afin d'économiser 1.7 millions de CHF, la direction de l'Hôpital de la Providence a dénoncé la CCT Santé 21. Si cette dénonciation pose de nombreux problèmes juridiques non encore résolus, elle témoigne surtout clairement des intentions de l'employeur: faire des économies sur le dos des employés. Questionné sur les modalités d'économie, l'Hôpital répond ainsi: elles porteront sur le temps de travail, les jours fériés, l'externalisation de services (en premier lieu le nettoyage) et l'évolution de la grille salariale. En clair, l'Hôpital ne voudrait plus suivre les mécanismes salariaux de la CCT et ne donner que d'éventuelles augmentations «au mérite».

Logique de Genolier

C'est que l'Hôpital de la Providence est justement en train de négocier son rachat par le groupe de cliniques privées GSMN (Genolier Swiss Medical Network). Celui-ci est ravi qu'un hôpital comme la Providence lui tombe tout cuit dans la main, mais il refuse catégoriquement d'appliquer une CCT, pourtant en vigueur dans tout le réseau hospitalier neuchâtelois. Les négociations entre la Providence et GSMN sont en cours, et on annonce un probable accord d'ici au 25 septembre.

Un avenir plus qu'incertain

Pour conserver son mandat de prestation et figurer dans la liste hospitalière cantonale, l'hôpital de la Providence doit respecter la CCT Santé 21. En la dénonçant, l'hôpital se verra retirer son actuel mandat de prestation et toutes les subventions qui en découlent. Mais l'hôpital veut croire qu'il ne s'agit là que d'une «menace de l'Etat en dehors des réalités». Il s'agit pourtant simplement de l'application des dispositions légales, au-dessus desquelles l'hôpital semble se croire. Mais que deviendra-t-il une fois les subventions coupées? Ce sont très directement tous les postes actuels de travail qui s'en trouveraient menacés. Pourtant la Providence s'obstine dans son projet.

Les raisons de ce désastre annoncé

Pour justifier sa démarche, l'hôpital invoque des difficultés à se faire suffisamment subventionner par l'Etat. Or celui-ci ne cesse de répéter qu'il est prêt à envisager des subventions supplémentaires, si les renseignements nécessaires lui sont fournis. Ce que l'hôpital refuse obstinément, arguant que les éléments demandés ne regarderaient pas l'Etat.

Personnel contraint d'agir

Pris en tenaille dans ce bras de fer entre la Providence et l'Etat, le personnel n'a plus d'autre choix, s'il veut sauver sa CCT et éviter les externalisations, que de se mobiliser. Seul, un engagement formel de la part de la direction de rester soumis à la CCT santé 21 et ne pas externaliser des secteurs, éviterait que le combat se poursuive. Vendredi encore, l'hôpital de la Providence refusait une rencontre proposée pour ce mardi 18 septembre par le Conseil d'Etat, en présence des syndicats. En s'enfermant dans cette attitude, la Providence risque de connaître un conflit social sans précédent dans le Canton. Nous ne pouvons qu'espérer que ceux qui dirigent cette institution finissent par entendre raison.

Contact:

Yves Mugny, secrétaire central SSP-VPOD
Mobile: +41/76/559'67'11

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002883/100724969> abgerufen werden.